Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213502834-20260518-2026_05_51-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Saint Jean Sur Vilaine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 18 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie : Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JEULAND Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2026.

Présents : M. JEULAND Philippe, Maire, M. DAVENEL Dominique, M. LEBRETON David, M. BOURGES Benoît, M. LE FAOU Frédéric, M. MESTRARD Emmanuel, Mme BRÉHAULT Estelle, Mme GAUDICHE Anne-Laure, Mme PANAGET Anne-Claude, Mme RAULT Catherine, Mme GASTINEL Pauline, M. RUEE Maxime, M. DELAUNAY Francis

Excusé(s) : Mme VIAL Christiane
Absent(s) : M. FAUVEL Marc

A été nommé(e) secrétaire : M. MESTRARD Emmanuel

2026-05-51 – Réalisation d'une allée piétonne - Avenant n°1

Dans le cadre de la réalisation de l'allée piétonne en bordure de la RD 857, l'entreprise SRAM TP en charge des travaux a transmis un devis modificatif induisant une moins-value d'un montant de – 1 602.50 € HT.

Cette modification aura donc une incidence sur le marché initial qui doit être formalisée par la voie d'un avenant. Cet avenant permettra également de prolonger la durée initiale d'exécution du marché.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 1 602.50 €
- Montant TTC : - 1 923.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -1.95 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 80 727.00 €
- Montant TTC : 96 872.40 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le présent devis et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/05/2026

Le Maire
Philippe JEULAND

MAIRIE DE ST-JEAN-SUR-VILAINE (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance
M. MESTRARD Emmanuel